



Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal
Département du Pas-de-Calais
Commune de FOUQUEREUIL

PV Séance du Lundi 15 Janvier 2024 à 19h00

Nombre de membres en exercice : 19 Membres présents : 12
Absents excusés : 4 Absents excusés représentés : 2 Absents : 1 Votes exprimés : 14

Par suite d'une convocation en date du 10 Janvier 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 15 Janvier 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr LENGLET Laurent, Mr BAYARD Didier et Mr PEREIRA Fabrice

Absents : Mme DRAB Sabine

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente du 19 décembre 2023

Rappel de l'ordre du Jour : Autorisation de dépenses investissement 2024

Délibération 2024-001 : Autorisation dépenses investissement 2024

Vote : Pour : 14 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier d'une année « N » et le vote du Budget Primitif de cette année « N », donc au plus tard au 15 avril, de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 et cela dans la limite du quart des crédits de dépenses ouverts au Budget 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2023 en dépenses réelles d'investissement hors emprunts (pour rappel 682 916.60 €) soit dans la limite de 170 729.15 € et cela en l'attente du vote du Budget Primitif 2024

INFORMATIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents du conseil municipal :

- Départ de Mr Eddy BOUTTERA - Nomination d'un nouveau sous-préfet Mr Sébastien BECOULET
- Remerciements d'administrés pour le colis de Noël offerts aux aînés
- Vœux d'administrés au Conseil Municipal et au personnel Communal
- Pétition pour pose d'un abri bus rue du Général de Gaulle déposée auprès du syndicat de transport – acceptée – les travaux de mise en place d'un nouvel abri se feront prochainement

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme CODRON Violette transmet la question d'une riveraine à propos d'un abattement de la taxe foncière en cas de rénovation énergétique importante d'un logement.
Réponse : Cela n'est pas en place pour la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

La secrétaire,



Séverine VERPRAET



Maire,

Gérard OGIEZ